

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
VENDREDI 16 FEVRIER 2024 19H30

Sont présents : voir feuille d'émargement (annexe 0), Jérôme Dumont pdt du CD55, Mathieu Housson délégué aux sports VDV, Gilles Lecler représentant les services Jeunesse et sports.

Sont excusé.e.s et représenté.e.s :

Mr Samuel HAZARD maire de Verdun, pdt CAGV,

Mme Loupmon Nadine présidente de la section Athlétisme représentée par Téotom Porchon secrétaire de la section, Mme Delval Jocelyne présidente de la section golf représenté par M. Ducrocq membre de la section Golf, M. Vantillard président de la section Haltérophilie représenté par M. Lisiecki trésorier de la section, M. Allegre Serge représenté par Mr Henrion trésorier de la section, Mme Parizel Alexandra présidente de la section Tir à l'arc représentée par Mr Chenet trésorier de la section Tir à l'arc, Mme Poupion Christine présidente de la section Yoseïkan Budo représentée par Mr Martial Poupion.

Sont excusé.e.s et non représenté.e.s : M. Bioli Jean Noël de la section Kick Boxing

Sont absents : Mme Aurore Fusier présidente de la section Judo, M. Jean Christophe Laflotte expert-comptable, M. Samuel Ambrosio VP CAGV, Mr Michel Jilet membre élu.

La réunion commence à 19h30 17 sections/19, et 1812 licenciés sont représentés soit 94.52 % des adhérents licenciés sont représentés, le quorum est atteint. En préambule :

- ✓ Adoption du Rapport d'AG 2023
- ✓ Présentation des nouveaux membres du comité du SAV :
 - Patrick Marie Dit Lacour pdt de la section cyclisme
 - Jean Noël Bioli président de la section Kick Boxing
 - Aurore Fusier présidente de la section judo
 - Betty Cordonnier présidente de la section rugby

RAPPORT MORAL ET SPORTIF

- **Chiffres de la saison (voir annexe1)**
- **Travail sur la modification des statuts, ouverture d'une A.G.E.**

Les nouveaux statuts sont adoptés : 17 membres présents – 16 pour – 1 abstention

- **Adoption du nouveau règlement intérieur.** Le règlement intérieur relève du comité directeur, nous profitons de la réunion des membres du comité directeur en AGO ce jour pour en adopter les modifications. (Annexe 5).

Le nouveau règlement intérieur est adopté à 94.81 % des membres représentés – 1 abstention valant 5.18% des membres représentés
--

➤ **Le tour des SECTIONS présentation PPT de photos marquantes :**

- **Aïkido** : /
- **Athlétisme** : /
- **Badminton** : Première fois que le SAV Badminton a une équipe en R1, Monsieur Thierry DUCOS, Champion de France Militaire et organisation du 7^{ème} Tournoi des Poilus. La section est très contente de la nouvelle dynamique.
- **Billard** : La section Billard a intégré une nouvelle salle exclusive qui sera inaugurée le 16 mars 2024. Michel LECLAIRE a participé aux Championnats de France par équipe de 5 quilles en mars 2023. Il est décédé au mois de décembre 2023.
- **Course d'orientation** : Participation au stage multisports en août 2023, participation à une compétition à Venise et organisation de manifestation en lien avec l'association Foot de Bonheur.
- **Cyclisme** : Organisation de sorties cyclo conviviales, Hugues REGE classé 2^{ème} de la Coupe Grand Est et Léonie VASSART, issue de l'école VTT du SAV, fidèle à son club, suit ses études et réussit une belle saison avec plusieurs victoires régionales.
- **Golf** : Organisation d'une compétition intergénérationnelle, participation de 3 jours à Verdun Expo dans le cadre de Verdun Terre de Jeux 2024.
- **Gymnastique** :
- **Haltérophilie** : Double podium force athlétique au Championnat de France -52kg sub junior à Beuzeville le 22 avril 2023. Erin PAQUIN obtient la 3^{ème} place avec une réalisation de 100kg au squat, 62,5kg au développé couché et 115kg au soulevé de terre, pour un total de 277,5kg. Pauline VARNEROT obtient la 2^{ème} place avec une réalisation de 105kg en squat, 55kg au développé couché et 127,5kg au soulevé de terre pour un total de 287,5kg.
- **Judo** : /
- **Kick Boxing** : /
- **Krav Maga** : Organisation de différentes manifestations et stages, notamment un stage départemental de défense couteau matraque.
- **Natation** : Retour de la Coupe de la Ville après 4 ans de pause, participation de Laly VIGNERON et Renan LEGRANDJACQUES aux Championnats Grand Est, pratique en eau libre individuelle et en relais se développe. Les nageurs Sport Adapté représente Verdun dans les compétitions nationales et internationales
- **Pétanque** : /
- **Rugby** : /
- **Tennis de Table** : Equipe 1 monte en pré nationale, équipe 2 monte en régionale 1 et équipe 3 monte en régionale 2.
- **Tir à l'ARC** : /
- **Tir sportif** : Participation au Championnat de France 2023 10m et 50m et au Championnat départemental de l'école de tir.
- **Yoseikan Budo** : Passage de ceintures noires pour deux membres de la section : Marc PAQUIN et Yann BERTIN.

➤ **Organisations du comité directeur : matinée Billard, Journée Pétanque, soirée communication positive, Stage multisport de fin août**

➤ **Le nouveau règlement intérieur est adopté à 94.81 % des membres représentés – 1 abstention valant 5.18% des membres représentés**

PROJETS 2023-24

- INAUGURATION du nouveau local du SAV BILLARD le samedi 16 mars à 10h00
- ANIMATION – SORTIE TENNIS DE TABLE le dernier jour de championnat le samedi 4 mai à 13h30-15h30
- LA CYCLO-VERDUNOISE le lundi 20 mai pourquoi ne pas la faire en groupe de dirigeants ?
- ANIMATION PETANQUE à définir mais pourquoi pas le jour de l'AG du Tennis de Table ?
- STAGE MULTISPORT du 26 au 29 août

ELECTIONS DU BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

En conformité avec les nouveaux statuts adoptés Patrick Marie Dit Lacour actuel président de la section cyclisme ne peut rester trésorier général.

Est porté à l'approbation de l'assemblée générale le bureau du comité directeur :

- Présidente : Pascale Lapel
- Vice-Président : Patrick Marie Dit Lacour
- Trésorière générale : Annick Vidon Gerlier
- Secrétaire générale : Pascaline Pierre

• **Le nouveau bureau est adopté à 100 % des membres représentés – 0 abstentions**

COMPTE RENDU FINANCIER

1 / Compte de résultat du seul Comité Directeur (annexe2)

2 / Compte rendu financier agrégé du Sport Athlétique Verdunois (annexe 3)

3/ Bilan (annexe 3)

4/ Budget prévisionnel (annexe 4)

Le Rapport Financier est adopté à 70.86 % des membres représentés – 3 abstentions valant 29.14% des membres représentés

➤ **RESOLUTION 1 :**

Connaissance prise du budget arrêté par le bureau pour l'année 2022-2023, l'assemblée générale des adhérents en approuve les orientations, définies dans les rapports présentés, elle approuve les demandes de subventions déposées ou en instance telles qu'elles sont prévues dans le budget.

➤ **RESOLUTION 2 :**

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des adhérents donne quitus pour leur gestion aux membres du bureau et du comité directeur.

Conclusion :

Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes des présentes aux fins d'accomplir les éventuelles formalités de publicité requises par les textes en vigueur ou se prévaloir des présentes à toutes fins.

INTERVENTIONS DE :

MR JEROME DUMONT président du conseil départemental,

- Subvention d'environ 7 600,00 € en 2023 du Département
- Année Olympique, passage de la flamme, évènement exceptionnel.
- Importance du sport dans la vie et le quotidien des citoyens

MR GILLES LECLER représentant l'état S.D.J.E.S

- Former les jeunes au bénévolat dès le plus jeune âge afin qu'il puisse s'impliquer sur le long terme au sein de l'association. Vie démocratique, aller vers le futur.
- AG intéressante car beaucoup d'échanges, de projets, de l'aide.
- Montant des subventions corrélées aux actions des sections.
- Aides de l'Etat : Pass'sport (chèque de 50€ pour les familles qui touche l'allocation de rentrée scolaire).
- ANS : spécifique aux associations sportives, il constate que certaines associations n'en bénéficient pas.
- Précise aux nouveaux/nouvelles dirigeant(e)s, de bien prendre l'attache de l'Omnisport pour avoir l'accompagnement nécessaire pour les différentes démarches.





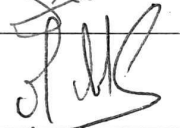




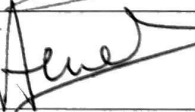
Mathieu HOUSSON adjoint aux sports :

- Baisse Subventions : choix de maintenir le même montant de subvention qu'avant COVID. Ce principe a été conservé jusqu'en 2022. En 2023, il a été convenu de revenir à l'attribution initiale. La subvention pourrait éventuellement baisser en 2024, mais va essayer de faire le maximum pour que la subvention soit égale ou supérieure.
- Cendriers Boulodrome : Le service Environnement a été relancé par Mathieu HOUSSON
- Aquadrome : les travaux vont commencer, la réunion 0 a eu lieu le 6 février, les appels d'offre ont été fructueux. La durée des travaux est estimée en 6 à 8 mois. Intégration du service des sports à l'Aquadome.
- Tir sportif : fin des travaux au 1er septembre.
- SAV Billard : inauguration de la nouvelle salle le 16 mars 2024.
- Intégration d'un nouveau local par le SAV GYM et SAV TENNIS DE TABLE (B3) : commencement des travaux au deuxième semestre 2024. Les demandes techniques du SAV Tennis de Table ont bien été réceptionnées par la Ville.
- SAV Haltérophilie : demande d'AG de cette section. Cela sera organisé très rapidement.
- Convention pluriannuelle d'objectif 2024/2027 votée au dernier Conseil Municipal.
- Flamme Olympique : parcours de 7 km, 34 associations sportives ont répondu, inauguration du site sportif Saint Victor. Arrivée de la flamme à 17h30 à Verdun, et animation jusqu'à 19h30.
- Mathieu HOUSSON suit les résultats des sections et note la dynamique des celles-ci.

	SECTION	licenciés	nb total licencies	rapport	sur 100	voix theo	voix corrigées	AGO	AGE	PRESIDENT	PROC	A QUI
1	AIKIDO	21	1917	0,01095462	100	1,09546166	1	1	1	Yannick Schterbinine		
2	ATHLETISME	102	1917	0,05320814	100	5,32081377	5	5	5	Nadine Loupmont	x	TEOTOM PORCHON
3	BADMINTON	124	1917	0,0646844	100	6,46844027	6	6	6	Guillaume Hamelin		
4	BILLARD	4	1917	0,00208659	100	0,20865936	1	1	1	Laurent Bardot		
5	C.ORIENTATION	11	1917	0,00573813	100	0,57381325	1	1	1	Abdelkader Kenane		
6	CYCLISME	59	1917	0,03077726	100	3,07772561	3	3	3	Patrick Marie Dit Lacour		
7	GOLF	117	1917	0,06103286	100	6,10328638	6	6	6	Jocelyne Delval	x	ALAIN DUCROCQ
8	GYM	117	1917	0,06103286	100	6,10328638	6	6	6	Angélique Prud'homme		
9	HALTERO	68	1917	0,03547209	100	3,54720918	4	4	4	Jean Pierre Vantillard	x	JEAN LISIECKI
10	JUDO	71	1917	0,03703704	100	3,7037037	4			Aurore Fusier		
11	KICK BOXING	34	1917	0,01773605	100	1,77360459	2			Jean Noël Bioli		
12	KRAV MAGA	35	1917	0,01825769	100	1,82576943	2	2	2	Serge Allegre	x	JEROME HENRION
13	NATATION	410	1917	0,21387585	100	21,3875848	21	21	21	Laurent Lapel		
14	PETANQUE	94	1917	0,04903495	100	4,90349504	5	5	5	Claude Collignon		
15	RUGBY	221	1917	0,1152843	100	11,5284298	11	11	11	Betty Cordonnier		
16	TENNIS DE TABLE	350	1917	0,18257694	100	18,2576943	18	18	18	Mathieu Schroeder		
17	TIR A L'ARC	31	1917	0,0161711	100	1,61711007	2	2	2	Alexandra Parizel	x	HERVE CHENET
18	TIR SPORTIF	24	1917	0,01251956	100	1,25195618	1	1	1	Jérémy Mégel		
19	YOSEIKAN BUDO	24	1917	0,01251956	100	1,25195618	1	1	1	Christine Poupion	x	MARTIAL POUPION

Totaux	1917		1		100	100		94	94			
--------	------	--	---	--	-----	-----	--	----	----	--	--	--

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

SECTIONS	NOM DU REPRESENTANT	SIGNATURE	SECTIONS	NOM DU REPRESENTANT	SIGNATURE
AÏKIDO	Yannick ADIER/SINE		KICK BOXING		
ATHLETISME	Porchon	Signature	KRAV MAGA	J HENRIOT	
BADMINTON	HAMELIN	Signature	NATATION	L. LAPEL	
BILLARD	BARDOS	Signature	PETANQUE	Signature COLLIGNON	
COURSE ORIENTATION	Kernane A	Signature	RUGBY	CORDONNIER	
CYCLISME	MARIE DIT LACON		TENNIS DE TABLE	M. SCHROEBEN	
GOLF	DUCROIX A		TIR A L'ARC	CHAMPT H.	
GYM	PRUD'HOMME A.	Signature	TIR SPORTIF	J. REGEL	
HALTEROPHILIE	LISIEARI J.	Signature	YOSEIKAN BUDO	Poupeau	
JUDO			PRESIDENTE	Lapel Ple	
TRESORIER			SECRETARE	VIDON-BERLIER Omic	
MEMBRE	Signature POUPEAU		MEMBRE		

	E DE SPORT	MOINS DE 18 ANS	MOINS DE 18 SAUF EDS	TOTAL LICENCIES	TOTAL ADHERENTS	FEMMES MOINS 18	FEMMES MAJEURES	FEMME LICENCIES	FEMMES ADHERENTES	HOMMES MOINS 18	HOMMES MAJEURS	HOMMES LICENCIES	HOMMES ADHERENTS	EDS NON LIC	CAGV	HORS CAGV	VERDUN	Km/Athlète COMPETITION	Km/Athlète STAGE	Km/Athlète TOTAUX	AAP	jour de compet	Jours de stage	MATERIEL RETENU
AIKIDO	0	0	0	21	21	0	6	6	6	0	15	15	15	0	12	9	8	0	9373	9373	0	0	38	0
ATHLETISME	32	89	57	102	102	47	5	52	52	42	8	50	50	0	52	50	35	29070	27480	56550	158	21	6	0
BADMINTON	26	47	21	124	124	24	31	55	55	23	46	69	69	0	0	124	54	43112	1164	44276	252	68	16	7542,5
BILLARD	0	0	0	4	7	0	0	0	0	0	7	4	7	0	0	7	4	2226	332	2558	23	23	3	0
C.ORIENTATION		3	3	11	11	2	2	4	4	1	6	7	7	0	7	4	1	6621	0	6621	17	14	0	0
CYCLISME	0	3	3	59	66	0	9	5	9	3	54	54	57	0	56	10	38	25598	3618	29216	96	64	179	1257,8
GOLF	27	27	0	117	217	9	27	29	36	18	163	88	181	0	178	39	133	100970	0	100970	648	40	0	2773,02
GYM	95	104	9	117	117	98	11	109	109	6	2	8	8	0	83	34	49	17544	1158	18702	106	13	10	1012
HALTERO	0	166	166	68	344	51	44	21	95	115	134	47	249	0	226	118	177	49804	0	49804	50	10	0	2684
JUDO	46	50	4	71	71	12	19	31	31	38	2	40	40	0	62	9	21	7552	1385	8937	51	15	44	0
KICK BOXING		18	18	34	34	1	3	4	4	17	13	30	30	0	23	11	16	0	2740	2740	0	0	6	0
KRAV MAGA	3	7	4	35	35	4	7	11	11	3	21	24	24	0	21	14	8	0	2070	2070	0	0	15	1745,89
NATATION	245	300	55	410	410	156	78	234	234	144	32	176	176	0	237	173	123	55095	2664	57759	400	25	541	1106,31
PETANQUE		5	5	94	94	1	10	11	11	4	79	83	83	0	51	43	32	92500		92500	937	74	0	6160,45
RUGBY	60	128	68	221	221	15	17	32	32	113	76	189	189	0	139	82	81	283498	0	283498	2008	58	19	5953,32
TENNIS DE TABLE	262	305	43	350	350	136	8	144	144	169	37	206	206	0	308	42	292	64143	3074	67217	590	140	29	10579,23
TIR A L'ARC	11	11	0	31	31	9	8	17	17	3	11	14	14	0	0	31	10	2472	1056	3528	10	6	4	0
TIR SPORTIF	8	14	6	24	24	5	5	10	10	9	5	14	14	0	11	13	5	23084	6098	29182	89	23	63	1476,63
YOSÉIKAN BUDO	3	6	3	24	24	1	10	11	11	5	8	13	13	0	14	10	13	0	12073	12073	0	0	94	0
	818	1283	465	1917	2303	571	300	786	871	713	719	1131	1432	0	1480	823	1100	803289	74285	877574	5435	594	1067	42291,15

Budget

Nom de l'association:

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

Budget de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

SECTION

CD

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé

EXERCICE

Date début exercice:

01/09/22

Date fin exercice:

31/08/23

EN CAISSE AU 1ER JOUR DE LA SAISON

25 317,42 €

EN CAISSE AU DERNIER JOUR DE LA SAISON

DEPENSES		MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
60	60-Achats	1 960,31 €	70-Ventes de produits finis, prestations	1 336,65 €
6040	Achats d'études et de prestations de services	1 216,61 €	Marchandises	26,65 €
6060	Achats non stockés de matières et fournitures	385,22 €	Prestations de services	1 310,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, carburant)	34,54 €	Produits des activités annexes	7083-7084
6050-6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	323,94 €	74-Subventions d'exploitation	1 590,37 €
6064	Fournitures administratives			
6068	Autres fournitures			
61	61-Services extérieurs	378,77 €	Etat (à détailler)	
6110	Sous traitance générale		ANS SOLDE	1 551,38 €
6130-6140	Locations mobilières et immobilières	91,70 €		7410
6150	Entretien et réparation	287,07 €	EMPLOI AIDES	7418
6160	Assurances			
6180	Documentation		Région(s)	7441
6185	Divers			
62	62-Autres services extérieurs	1 926,45 €	Département(s)	39,00 €
6210-6226	Rémunérations intermédiaires et honoraires	840,00 €		7442
6231-6234-6237-6238	Publicité, publications	88,19 €	Commune(s) VERDUN	-0,01 €
6251-6256-6257	Déplacements, missions et réceptions	421,10 €	Commune(s) VERDUN EXCEPTIONNELLE	7443
6260	Frais postaux et de télécommunication	377,98 €	CAGV	7444
6241-6270	Services bancaires	199,18 €	Organismes sociaux	7460
6280	Divers			
63	63-Impôts et taxes			
6311	Impôts et taxes sur rémunérations			
6350	Autres impôts et taxes		Fonds européens	7462
64	64-Charges de personnel		Autres (précisez)	
6410	Rémunérations du personnel		FEDERATION	7461
6450	Charges sociales		LIGUE OU COMITE REGIONAL	7461
6480	Autres charges de personnel		DISTRICT OU COMITE DEPARTEMENTAL	7461
			75-Autres produits de gestion courante	-18,00 €
			Cotisations	-18,00 €
6516-6544-6580-6596	65-Autres charges de gestion courante	3 693,08 €	Autres (précisez)	7580
6611-6616	66-Charges financières		76-Produits financiers	184,28 €
6712-6713-6718-6780	67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	77
			Sur opérations de gestion	7710
			Sur exercices antérieurs	7710
	68-Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78-Reprise sur amortiss^{ts} et provisions	78
			79-Transfert de charges	79
	TOTAL DES CHARGES	7 958,61 €	TOTAL DES PRODUITS	3 093,30 €
86	86-Contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	86
8610	Secours en nature		Bénévolat	8610
8620	Mise à dispo gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	8620
8640	Personnes bénévoles		Dons en nature	8640
	TOTAL DES CHARGES	7 958,61 €	TOTAL DES PRODUITS	3 093,30 €

	BENEFICE DE L'EXERCICE		PERTE DE L'EXERCICE	4 865,31 €
	TOTAL DES MOUVEMENTS DE CHARGES	7 958,61 €	TOTAL DES MOUVEMENTS DE PRODUITS	3 093,30 €
	REPORT EN CAISSE SAISON ACHEVEE	20 452,11 €	REPORT DE SOLDE DE L'EXERCICE PRECEDENT	25 317,42 €
	TOTAL	28 410,72 €	TOTAL DES MOUVEMENTS DE PRODUITS	28 410,72 €

Libellé à détailler	Solde
COMPTE CHEQUE1	4 817,02 €
COMPTE CHEQUE2	
COMPTE SUR LIVRET 1	18 010,00 €
COMPTE SUR LIVRET 2	
COMPTE PARTS SOCIALES	
CAISSE	3,36 €
RECETTES CONNUES NON PASSEES EN BANQUE AU 31-08	
depenses non passées en banque	-2 378,27 €
TOTAL	20 452,11 €

OK

Comptes Annuels 2022 / 2023

Exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

SPORT ATHLÉTIQUE VERDUNOIS

Association régie par la loi de 1901
agrée par le Ministère de la Jeunesse & des Sports

Hôtel de Ville de VERDUN
55100 VERDUN



Losser & Associés
Expert-comptable

S.A.S. au capital de 5.000 € - R.C.S. Bar-le-Duc 807 390 109

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de la Région Grand Est

16 Bis, rue de Souville - BP 20123 - 55103 VERDUN Cedex

T.V.A. Intracommunautaire FR 23 807 390 109

Tél 03.29.84.12.73

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

BILAN AU 31 AOÛT 2023

ACTIF	31/08/2023	31/08/2022
IMMOBILISATIONS		
Montant brut	240 387,65	209 959,67
Amortissements	-147 401,66	-116 866,85
PRÊT	13 184,61	15 127,19
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	106 170,60	108 220,01
AUTRES CREANCES	7 083,60	3 165,05
PRODUITS A RECEVOIR	31,80	30 741,57
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	7 115,40	33 906,62
DISPONIBILITES (*)	526 392,51	489 013,16
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 247,00	1 646,00
TOTAL ACTIF	640 925,51	632 785,79

(*) y compris dépenses engagées non débitees : 2 644,49

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

BILAN AU 31 AOÛT 2023

PASSIF	31/08/2023	31/08/2022
FONDS ASSOCIATIF (**)	617 271,11	607 093,34
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 374,67	10 177,77
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 688,09	4 635,20
FONDS PROPRES	630 584,53	621 906,31
EMPRUNTS		
TOTAL DETTES A LONG TERME		
FOURNISSEURS	330,00	330,00
DETTES FISCALES & SOCIALES	8 597,48	3 059,48
TOTAL DETTES A COURT TERME	8 927,48	3 389,48
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 413,50	7 490,00
TOTAL PASSIF	640 925,51	632 785,79

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 AOÛT 2023

PRODUITS	31/08/2023	31/08/2022	%
70 - Ventes de produits finis, prestations	108 885,34	94 673,62	15,0%
dont quote-part des produits	24,4%	19,7%	
Marchandises	57 877,47	49 820,84	16,2%
Prestations de services	48 788,46	43 477,78	12,2%
Produits des activités annexes	2 219,41	1 375,00	61,4%
74 - Subventions d'exploitation	85 544,91	149 327,83	-42,7%
dont quote-part des produits	19,2%	31,1%	
CNDS	20 751,38	22 560,00	-8,0%
FDVA	5 198,62	2 034,00	-
Région & Département	7 599,00	33 477,56	-77,3%
Communes	50 976,12	78 263,52	-34,9%
Autres organismes	1 019,79	12 992,75	-92,2%
75 - Autres produits de gestion courante	174 836,05	167 041,46	4,7%
dont quote-part des produits	39,2%	34,7%	
Cotisations	104 881,11	81 662,26	28,4%
Autres	69 954,94	85 379,20	-18,1%
76 - Produits financiers	3 403,46	2 123,80	60,3%
77 - Produits exceptionnels	3 985,72	1 126,98	253,7%
Sur opérations de gestion & sub. d'investissements	3 408,72	857,53	297,5%
Sur exercices antérieurs	577,00	269,45	114,1%
78 - Reprise sur amortissts et provisions			-
79 - Transfert de charges	69 878,70	66 463,46	5,1%
TOTAL DES PRODUITS	446 534,18	480 757,15	-7,1%
dont quote-part des produits	100,0%	100,0%	

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 AOÛT 2023

CHARGES	31/08/2023	31/08/2022	%
60 - Achats	118 078,67	121 954,01	-3,2%
dont quote-part des charges	26,4%	25,9%	
Achats d'études et de prestations	23 284,99	22 176,70	5,0%
Achats de fournitures non stockées	16 993,15	9 059,75	87,6%
Achats de fournitures d'entretien et de petits équipements	42 042,41	61 902,54	-32,1%
Achats de fournitures administratives	1 752,59		-
Achats d'autres fournitures	34 005,53	28 815,02	18,0%
61 - Services extérieurs	22 508,91	22 138,22	1,7%
dont quote-part des charges	5,0%	4,7%	
Sous traitance générale	303,51	3 252,54	-90,7%
Locations	10 710,22	9 031,86	18,6%
Entretiens et réparations	7 716,41	5 584,77	38,2%
Assurances	3 558,77	3 779,35	-5,8%
Documentations & divers	220,00	489,70	-55,1%
62 - Autres services extérieurs	128 800,03	139 341,84	-7,6%
dont quote-part des charges	28,8%	29,6%	
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	4 669,66	6 556,92	-28,8%
Publicité et publications	12 885,88	35 156,73	-63,3%
Déplacements, missions et réceptions	104 611,06	91 789,47	14,0%
Frais postaux et de télécommunication	4 589,38	4 788,59	-4,2%
Services bancaires	2 038,05	1 050,13	94,1%
Divers	6,00		-
63 - Impôts et taxes	328,09	743,31	-55,9%
64 - Charges de personnel	35 647,78	52 115,50	-31,6%
dont quote-part des charges	8,0%	11,1%	
Rémunérations	24 561,28	34 373,65	-28,5%
Charges sociales et autres charges de personnel	11 086,50	17 741,85	-37,5%
65 - Autres charges de gestion	106 984,59	110 881,02	-3,5%
dont quote-part des charges	23,9%	23,6%	
66 - Charges financières			-
67 - Charges exceptionnelles	5 025,97	2 032,95	147,2%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	30 534,81	21 372,53	42,9%
TOTAL DES CHARGES	447 908,85	470 579,38	-4,8%
dont quote-part des charges	100,0%	100,0%	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1 374,67	10 177,77	-

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS PAR SECTION
EXERCICE 2022/2023

	2022/2023			2021/2022		
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
CD	3 093,30 €	8 038,61 €	-4 945,31 €	6 342,52 €	3 862,16 €	2 480,36 €
AIKIDO	3 347,54 €	1 416,99 €	1 930,55 €	2 805,25 €	1 591,17 €	1 214,08 €
ATHLETISME	21 779,68 €	21 950,33 €	-170,65 €	16 174,35 €	21 151,41 €	-4 977,06 €
BADMINTON	31 137,34 €	29 635,81 €	1 501,53 €	18 746,52 €	19 627,54 €	-881,02 €
BILLARD	4 868,59 €	4 263,87 €	604,72 €	2 885,97 €	2 316,54 €	569,43 €
CO	1 313,81 €	1 567,53 €	-253,72 €	1 589,83 €	1 718,30 €	-128,47 €
CYCLISME	14 114,67 €	12 236,66 €	1 878,01 €	61 210,75 €	61 155,95 €	54,80 €
FOOT						
GOLF	24 581,83 €	22 080,98 €	2 500,85 €	32 565,55 €	27 374,11 €	5 191,44 €
GYM	17 693,58 €	13 640,96 €	4 052,62 €	3 175,25 €	7 100,48 €	-3 925,23 €
HALTERO	35 618,47 €	41 513,83 €	-5 895,36 €	44 796,29 €	52 236,19 €	-7 439,90 €
JUDO	17 121,82 €	15 368,88 €	1 752,94 €	8 801,31 €	8 194,75 €	606,56 €
KICK BOXING	4 019,50 €	4 561,81 €	-542,31 €	2 179,79 €	7 208,65 €	-5 028,86 €
KRAV MAGA	4 570,49 €	5 825,19 €	-1 254,70 €	3 207,80 €	4 151,33 €	-943,53 €
NATATION	71 901,44 €	64 334,95 €	7 566,49 €	50 816,92 €	56 613,24 €	-5 796,32 €
PETANQUE	45 949,12 €	49 736,08 €	-3 786,96 €	39 008,72 €	33 056,54 €	5 952,18 €
RUGBY	72 036,24 €	91 493,13 €	-19 456,89 €	93 427,02 €	86 331,67 €	7 095,35 €
TENNIS DE T	51 177,64 €	41 217,24 €	9 960,40 €	66 871,24 €	50 902,57 €	15 968,67 €
TIR A L'ARC	5 352,46 €	4 084,75 €	1 267,71 €	13 595,99 €	14 668,61 €	-1 072,62 €
TIR SPORTIF	13 779,84 €	12 594,25 €	1 185,59 €	10 173,62 €	8 524,37 €	1 649,25 €
YOSEIKAN BUDO	3 076,82 €	2 347,00 €	729,82 €	2 382,46 €	2 793,80 €	-411,34 €
TOTAL	446 534,18 €	447 908,85 €	-1 374,67 €	480 757,15 €	470 579,38 €	10 177,77 €

	VARIATION N/N-1 (€)			VARIATION N/N-1 (%)		
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
CD	-3 249,22 €	4 176,45 €	-7 425,67 €	-51,2%	108,1%	-299,4%
AIKIDO	542,29 €	-174,18 €	716,47 €	19,3%	-10,9%	59,0%
ATHLETISME	5 605,33 €	798,92 €	4 806,41 €	34,7%	3,8%	-96,6%
BADMINTON	12 390,82 €	10 008,27 €	2 382,55 €	66,1%	51,0%	-270,4%
BILLARD	1 982,62 €	1 947,33 €	35,29 €	68,7%	84,1%	6,2%
CO	-276,02 €	-150,77 €	-125,25 €	-17,4%	-8,8%	97,5%
CYCLISME	-47 096,08 €	-48 919,29 €	1 823,21 €	-76,9%	-80,0%	3327,0%
FOOT						
GOLF	-7 983,72 €	-5 293,13 €	-2 690,59 €	-24,5%	-19,3%	-51,8%
GYM	14 518,33 €	6 540,48 €	7 977,85 €	457,2%	92,1%	-203,2%
HALTERO	-9 177,82 €	-10 722,36 €	1 544,54 €	-20,5%	-20,5%	-20,8%
JUDO	8 320,51 €	7 174,13 €	1 146,38 €	94,5%	87,5%	189,0%
KICK BOXING	1 839,71 €	-2 646,84 €	4 486,55 €	84,4%	-36,7%	-89,2%
KRAV MAGA	1 362,69 €	1 673,86 €	-311,17 €	42,5%	40,3%	33,0%
NATATION	21 084,52 €	7 721,71 €	13 362,81 €	41,5%	13,6%	-230,5%
PETANQUE	6 940,40 €	16 679,54 €	-9 739,14 €	17,8%	50,5%	-163,6%
RUGBY	-21 390,78 €	5 161,46 €	-26 552,24 €	-22,9%	6,0%	-374,2%
TENNIS DE T	-15 693,60 €	-9 685,33 €	-6 008,27 €	-23,5%	-19,0%	-37,6%
TIR A L'ARC	-8 243,53 €	-10 583,86 €	2 340,33 €	-60,6%	-72,2%	-218,2%
TIR SPORTIF	3 606,22 €	4 069,88 €	-463,66 €	35,4%	47,7%	-28,1%
YOSEIKAN BUDO	694,36 €	-446,80 €	1 141,16 €	29,1%	-16,0%	-277,4%
TOTAL	-34 222,97 €	-22 670,53 €	-11 552,44 €			

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

ANNEXE LÉGALE AU 31 AOÛT 2023

PRÉAMBULE

L'association est un club omnisport dont le siège social est à Verdun.

L'exercice social clos le 31 août 2023 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent avait la même durée.

Le total de bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de : 640 926 €

Le résultat net comptable est un excédent de : -1 375 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le comité directeur sous la responsabilité de la Présidence.

ÉVÈNEMENTS DE L'EXERCICE

Nous n'avons identifié aucun évènement significatif intervenu au cours de l'exercice écoulé.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, même si certaines sections compte tenu de leur taille sont tenues en recettes/dépenses.

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

IMMOBILISATIONS	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	209 959,67	30 427,98		240 387,65
Immobilisations financières				
TOTAL	209 959,67	30 427,98		240 387,65

AMORTISSEMENTS	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	116 866,85	30 534,81		147 401,66
Immobilisations financières				
TOTAL	116 866,85	30 534,81		147 401,66

SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

ANNEXE LÉGALE AU 31 AOÛT 2022

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Fonds associatif	607 093,34	10 177,77		617 271,11
Evènements de l'exercice				
Sortie de la section Foot				
Résultat de l'exercice			1 374,67	-1 374,67
Subventions d'investissement	4 635,20	12 992,00	2 939,11	14 688,09
SUBVENTIONS NETTES	607 093,34	10 177,77		615 896,44

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont amorties au rythme de l'amortissement des immobilisations subventionnées.

SUIVI DES SUBVENTIONS	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Subventions brutes	4 968,00	12 992,00		17 960,00
QP de subventions en résultat	-332,80		2 939,11	-3 271,91
SUBVENTIONS NETTES	4 635,20	12 992,00	2 939,11	14 688,09

Facilitez-vous la compta !

Patrick MARIE DIT LACOUR
SAV Rugby

← Exercice Comptable →

01/09/2023 - 31/08/2024

Budget prévisionnel

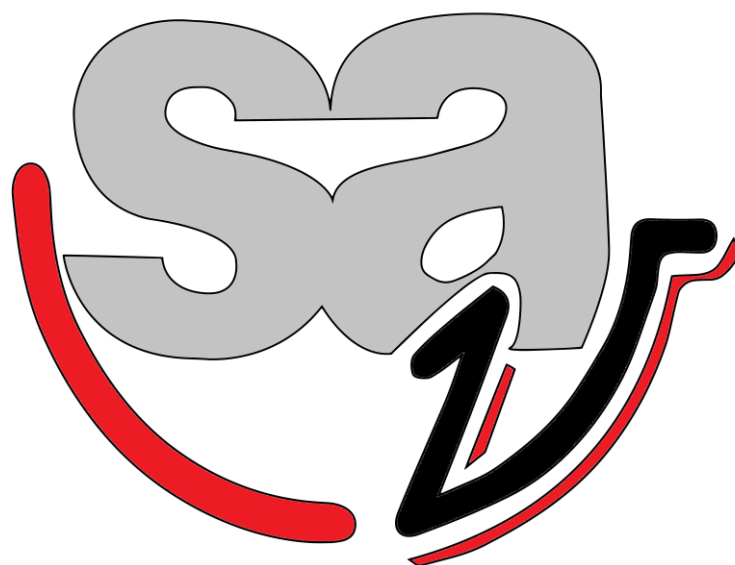
Charges	Montants réalisés	Montants budgétés	Produits	Montants réalisés	Montants budgétés
60 - Achat	4 004 €	137 500 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	7 774 €	103 200 €
Achats d'études et de prestations de services	90 €	28 500 €	Prestation de services	7 609 €	48 000 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	5 €	18 500 €	Vente de marchandises	165 €	53 000 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0 €	5 500 €	Produits des activités annexes	0 €	2 200 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2 579 €	50 000 €			
Autres fournitures	1 330 €	35 000 €			
61 - Services extérieurs	85 €	34 250 €	74 - Subventions d'exploitation	500 €	121 652 €
Sous traitance générale	0 €	2 300 €	Etat (ANS, ARS, ...)	0 €	18 800 €
Locations	85 €	21 200 €			
Entretien et réparation	0 €	6 700 €	Région(s)	0 €	5 402 €
Assurance	0 €	3 800 €			
Documentation	0 €	250 €			
Divers	0 €	0 €	Département(s)	0 €	16 824 €
62 - Autres services extérieurs	6 958 €	133 600 €			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	123 €	4 800 €	Commune(s)	500 €	74 626 €
Publicité, publication	2 364 €	12 000 €	subvention communauté de communes et agglomérations	0 €	3 000 €
Déplacements, missions	4 315 €	110 000 €			
Frais postaux et de télécommunications	142 €	4 600 €	Organismes sociaux (à détailler)	0 €	3 000 €
Services bancaires, autres	14 €	2 200 €			

Charges	Montants réalisés	Montants budgétés	Produits	Montants réalisés	Montants budgétés
63 - Impôts et taxes	0 €	356 €	Fédération	0 €	0 €
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	356 €	Fonds européens	0 €	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	0 €	ASP	0 €	0 €
64 - Charges de personnel	0 €	36 215 €			
Rémunération des personnels	0 €	24 915 €	Autres recettes (précisez)	0 €	0 €
Charges sociales	0 €	11 300 €	75 - Autres produits de gestion courante	17 114 €	177 500 €
Autres charges de personnel	0 €	0 €	Dont cotisations	17 114 €	105 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	107 000 €	76 - Produits financiers	0 €	3 400 €
66 - Charges financières	0 €	0 €	77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0 €	3 272 €
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0 €	30 103 €	79 - Transfert de charges	0 €	70 000 €
TOTAL DES CHARGES	11 046 €	479 024 €	TOTAL DES PRODUITS	25 388 €	479 024 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	0 €	87 - Contributions volontaires en nature	0 €	0 €
Secours en nature	0 €	0 €	Dons en nature	0 €	0 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	0 €	Prestations en nature	0 €	0 €
Personnel bénévole	0 €	0 €	Bénévolat	0 €	0 €
TOTAL DES CHARGES	11 046 €	479 024 €	TOTAL DES PRODUITS	25 388 €	479 024 €

Résultat réalisé = +14 341 €

Résultat budgété = 0 €

REGLEMENT INTERIEUR



SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS

CLUB OMNISPORT AFFILIE A LA FFCO



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CLUBS OMNISPORTS**

Section 1 : Objet du règlement intérieur.

Article 1 : Principe.

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certaines dispositions des statuts et de définir les modalités de fonctionnement des sections et leurs relations avec le Comité Directeur de l'association. En cas d'erreur, d'omission ou de contradiction entre un article du présent règlement et les statuts, ces derniers font foi.

Les sections constituées au sein de l'association pour l'organisation d'une ou plusieurs activités sportives sont dépourvues de la personnalité morale et n'ont aucune indépendance juridique. Cependant dans le cadre de leur fonctionnement les sections sont organisées sur le modèle du Comité Directeur (Bureau, Comité et Assemblée Générale).

Section 2 : Fonctionnement des sections – Relations avec le Comité Directeur.

Article 2 : Administration – Délégation de pouvoirs et de signature

Chaque section est administrée par un Comité et un Bureau.

Ils ont qualité pour prendre toutes dispositions utiles à la bonne marche **ordinaire** de la section :

- Dans le cadre des moyens qui lui sont attribués
- Selon les dispositions arrêtées par le Comité Directeur et dans la limite de la délégation de pouvoir et de signature accordée dont voici copie :

Le (la) Président(e) donne expressément au Délégué les pouvoirs suivants, exercés sous la seule responsabilité de ce dernier, dans le cadre des dispositions statutaires et réglementaires évoquées ci-avant dans l'article 14 des statuts et ci-dessous.

- Représenter la section dans ses relations avec la Fédération Française de son sport et ses instances régionale et départementale (prise de licences, inscription aux manifestations organisées par ladite fédération, procédure disciplinaire sportive...).
- Contracter tout engagement au nom de la section dans tout domaine la concernant exclusivement et dans les limites du budget de celle-ci.
- Conclure tout contrat de travail concernant exclusivement la section et prendre toute décision ayant un effet sur de tels contrats, notamment : modification de contrat et licenciement. Les contrats concernant les emplois subventionnés sont exclus de cette délégation.
- Représenter la section dans toutes les manifestations qu'elle organise.

- Exécuter les obligations légales et réglementaires découlant des activités organisées par la section.
- Ouvrir, faire fonctionner et clôturer un compte bancaire, un livret et assimilés au nom de la section qu'il préside. Cependant les découverts bancaires, les ouvertures de crédits et les emprunts nécessitent une autorisation du Comité Directeur du S.A.V.

Le délégué rendra compte annuellement (ou à la demande) au président ou à la présidente de l'exécution de son mandat et la tiendra informée sans délai et par écrit de toute difficulté dans l'accomplissement de celui-ci. Cette information doit permettre, le cas échéant, de prendre toute mesure ou d'exercer tout recours en temps utile, dans l'intérêt du S.A.V. Dans ce cadre, la copie de tous les documents contractuels relatifs aux décisions prises par délégation et engageant la section vis-à-vis des tiers, sera transmise au Président ou à la présidente et conservée au siège du S.A.V.

Le délégué reconnaît et accepte que le Président ou la présidente du Club exerce un contrôle sur l'exécution de la mission qui lui est ainsi déléguée.

Le délégué reconnaît avoir les connaissances techniques suffisantes pour connaître et avoir la maîtrise des règles qu'il est tenu d'appliquer et de faire respecter.

Le délégué reconnaît encore être investi de l'autorité et disposer des moyens pratiques nécessaires à l'accomplissement de cette fonction.

Les pouvoirs ainsi confiés ne peuvent être subdélégués.

- o Cette délégation, signée par les deux parties, est limitée à la durée du mandat du/de la Président(e) de la section.
- o Elle permet d'exercer toute action en justice au nom de la section qu'il préside, concernant les contrats de travail conclus, à l'exception des contrats subventionnés.
- o Elle ne peut en aucun cas porter sur le dépôt des demandes de subvention directement auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales.
- o Le/La Président(e) de section rend compte de l'exécution de cette délégation auprès du/de la Président(e) du S.A.V. qui peut la suspendre ou la révoquer à tout moment pour tout motif grave et motivé. La délégation est automatiquement retirée dans l'un des cas prévus à l'article 7 du présent règlement.

Article 3 : Le Comité

Ses membres sont élus par l'Assemblée Générale de leur section (voir conditions art 5-3-a ci-après). Chaque section fixe librement la durée des mandats à l'intérieur d'une période de 1 à 4 ans. Tout sortant est rééligible sans limitation.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés soit à mains levées soit, si l'un des membres le demande, à bulletin secret.

Pour être valablement constitué et pour pouvoir délibérer, le Comité doit réunir au moins la moitié de ses membres dont le (ou la) Président(e) ou son (ou sa) représentant (e) conformément à l'article 13 des statuts et avoir été régulièrement convoqué. Le (ou la) Président(e) ou son (ou sa) représentant (e) doit réunir son Comité chaque fois qu'une décision urgente nécessite l'avis obligatoire de ce dernier et/ou au minimum une fois par an. Il (ou elle) a la possibilité d'interroger son comité par voie électronique, les réponses valant vote.

Article 4 : Composition du Bureau

Le Comité choisit les membres du bureau qui devra être composé au minimum d'un(e) Président(e), d'un(e) Trésorier(e) et d'un(e) Secrétaire.

Les fonctions de membre du Bureau sont assurées gratuitement et sont incompatibles avec :

- une fonction de dirigeant dans un autre club sportif de même discipline ;
- une rémunération reçue de l'association

Article 5 : Assemblée générale

Chaque section tient **obligatoirement** une Assemblée générale annuelle en présentiel, ou en Visio si la conjoncture l'oblige. Cette dernière se compose de l'ensemble des personnes inscrites à l'une des activités organisées par la section et à jour de cotisation, Le Comité Directeur doit y être représenté (cf. art 7 ci-après).

• 5-1 : Convocation

Elle est à l'initiative du Bureau qui en fixe la date, le lieu et l'ordre du jour. Elle peut également être convoquée à la demande d'un quart au moins des personnes qui la composent. La convocation se fait par courrier, ou courriel, ou par affichage sur le lieu de la pratique au minimum 15 jours avant la date fixée. L'ordre du jour est déposé au Bureau du Comité Directeur 15 jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

L'ordre du jour comporte obligatoirement les points suivants :

- Allocution du/de la Président(e)
- Rapport moral de l'activité de la section
- Rapport Sportif

- Rapport financier de l'exercice
- Elections des membres du Comité.
- Questions diverses.

L'ordre du jour rappelle les conditions et formalités à remplir pour être candidat au Comité et au Bureau de la Section.

• 5-2 : Quorum

Pour voter en Assemblée Générale de section, il faut :

- être inscrit à la section depuis plus de six mois au jour de l'élection ;
- être à jour de sa cotisation de l'année sportive en cours ;
- être âgé de 16 ans révolus ou plus au jour de l'Assemblée ;
- être Parent d'un enfant de moins de 16 ans, membre de la section depuis plus de six mois à jour de sa cotisation de l'année sportive en cours (le mineur qui a moins de 16 ans doit en principe être représenté par un de ses parents. S'il souhaite malgré tout participer personnellement à l'AG, il ne pourra le faire qu'en vertu d'un accord écrit d'un de ses parents.)

Pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer, elle doit réunir **le quart de ses membres** ci-dessus désignés

Les votes par procuration ou par correspondance sont admis. Une même personne ne peut disposer de plus de trois pouvoirs.

En absence de quorum, une possibilité de revoter immédiatement est ouverte si les membres présents à l'AG initiale de section expriment à main levée un accord majoritaire.

• 5-3 : Eligibilité

○ 5-3-a Au comité de la section

Pour être éligible au Comité de section, il faut :

- être à jour de sa cotisation ;
- être âgé de 16 ans au jour de l'élection ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou l'un des délits fixés à l'article L. 212-9 du code du sport ou pour un quelconque trafic.

Si en cours de mandat, les conditions d'éligibilité ne sont plus réunies (ou si l'on découvre que l'une d'elles faisait défaut lors de l'élection), le membre du Comité de section concerné est automatiquement démis de ses fonctions.

○ 5-3-b Au bureau de la section

Pour faire partie du Bureau de section, il faut :

- Avoir été élu(e) au Comité de la section (voir conditions Article 5-3-a)

Pour être président (e) ou trésorier (ère)

- être âgé(e) de 18 ans au jour de la désignation

• 5-4 : Tenue d'une Assemblée Générale de Section

Le/La Président(e) assisté(e) de son Bureau déclare l'Assemblée ouverte et fait procéder au pointage nominatif des membres de la section présents.

Ayant proclamé le nombre de membres présents électeurs, il/elle constate si le quorum est atteint

Au cas où le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée et pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les convocations individuelles se font au moins 8 jours avant la date de la nouvelle Assemblée.

La convocation devra mentionner l'ordre du jour et notifier que la première Assemblée n'a pas réuni le quorum exigé.

Cependant une possibilité de revoter immédiatement est ouverte si les membres présents à l'A.G. initiale expriment, à main levée, un accord majoritaire.

Après exposé du :

- Allocution du/de la Président(e)
- Rapport moral de l'activité de la section par le/la président(e) ou par le/la secrétaire
- Rapport sportif
- Rapport financier de l'exercice par le/la trésorier(e) ; présentation du budget prévisionnel

le/la président(e) fait procéder à l'adoption des rapports moral et financier et à la validation du budget prévisionnel, et s'il y a lieu, aux opérations de vote.

Dès que le dépouillement est terminé, le/la Président(e) proclame les résultats du vote en indiquant le nombre de voix recueillies.

En cas de vote concernant l'élection des membres du Comité Il/Elle déclare élu(e)s les candidat(e)s ayant recueilli le plus grand nombre de voix ~~et au minimum la majorité absolue des suffrages~~ exprimées.

Au cas où la totalité des sièges n'est pas pourvue lors de ce vote (minimum trois sièges), il est sur le champ procédé à un second tour pour les sièges restant à pourvoir.

Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que celles exigées au premier tour.

Enfin Il est précisé :

- que seront évoquées en premier lieu et mises en discussion, les questions qui auront été posées par écrit avant l'Assemblée, ensuite seulement, la parole sera donnée aux interpellateurs éventuels.
- qu'il ne peut être procédé à un vote sur questions diverses, sauf si la question a été explicitement inscrite à l'ordre du jour et mentionnée sur les convocations.

Un des membres du Bureau du Comité Directeur doit assister aux Assemblées Générales de la section. Ils veillent à l'application des statuts et des règlements ainsi qu'au respect de l'ordre du jour et au bon déroulement des travaux de l'Assemblée Générale.

Dès que l'ordre du jour est épuisé, le/la Président(e) de la section prononce la clôture de l'Assemblée Générale. Un procès-verbal est rédigé dont copie est adressée au Comité Directeur dans les quinze jours qui suivent l'Assemblée.

Article 6 : Constitution du Bureau

Les membres élus du comité, selon les règles de l'article 5-3-a, se réunissent à l'issue de l'Assemblée Générale qui les a élus, et désignent les membres du bureau. Si la désignation ne peut intervenir immédiatement elle doit se faire, au plus tard, dans les huit jours qui suivent l'Assemblée Générale.

Dès que le Bureau est constitué, le/la Président(e) donne connaissance de sa composition au Comité Directeur.

Article 7 : Dissolution du Comité d'une section – Tutelle d'une section (art 26 des statuts)

1) À tout moment, le Comité Directeur du S.A.V. a le pouvoir, pour raison grave et motivée (comportement illicite ; mésentente grave entre ses membres paralysant le fonctionnement de la section ; manquement aux obligations de l'article 7 des statuts), de prononcer la dissolution du Comité d'une section et de provoquer l'élection d'un nouveau Comité dans les trente jours suivants. Pendant ce délai, la section est administrée par un des membres du Comité directeur du S.A.V.

2) À tout moment, le Comité Directeur du S.A.V. a le pouvoir de décider de la mise sous tutelle d'une section connaissant des dysfonctionnements pouvant porter atteinte aux intérêts de l'association. En ce cas, il mandate un ou plusieurs administrateurs pour siéger au Bureau de la section sous tutelle et pour y exercer, en leur lieu et place, les prérogatives de Président et de Trésorier. Au terme de cette période qui ne peut durer plus d'un an, le Comité directeur décide :

- soit de convoquer une Assemblée Générale électorale de section ;
- soit de convoquer une Assemblée Générale de section dans le cadre d'une procédure de suppression, conformément à l'article 27 des statuts.

Dans tous les cas, la tutelle n'est levée qu'après l'élection de nouveaux dirigeants de section ou la suppression de la section.

Article 8 : Propriété des sections

Tout travail intellectuel fourni par un bénévole au profit d'une section devient une fois terminé la propriété de la section, et ce même si le bénévole en a la garde le temps de son adhésion à la section. Il lui appartient de le restituer intégralement à la section en cas de départ.

Peuvent être cités de manière non exhaustive : site internet, page Facebook, Compte Instagram, documents et fichiers informatiques...

Article 9 : Rédaction d'un règlement intérieur à chaque section

Comme il vaut mieux prévenir que guérir, il appartient à chaque section de rédiger un règlement intérieur, pour régir toutes les modalités d'actions courantes de la section.

Il conviendra que ce règlement intérieur soit conforme aux dispositions du présent règlement, et des statuts du SAV.

Une copie du règlement intérieur de la section sera transmise dans les meilleurs délais au comité du SAV.

Article 10 : Litiges

En cas de litiges survenant au sein de la section et non susceptibles d'être réglés amiablement par son Bureau (en dehors de toute sanction disciplinaire), le/la Président(e) de section ou le Bureau, saisit le Comité Directeur du S.A.V. Ce dernier doit alors prendre toutes décisions utiles sur la suite à donner.

Toute sanction disciplinaire ne peut être prise que par le Comité Directeur conformément à l'article 7 §3 des statuts après qu'il ait entendu les arguments des deux parties.

Article 11 : Règles d'arrêté des comptes des sections - Modalités de contrôle.

La date de clôture commune imposée par l'art 14 des statuts est fixée au 31 août.

L'audit des comptes devant être effectué au cours de la deuxième quinzaine d'octobre, les documents comptables devront être communiqués au Comité Directeur pour le 15 octobre au plus tard.

L'exercice comptable peut être différent de la saison sportive.

Pour clarifier les pratiques, sont rattachées à l'exercice clos au 31 août de chaque année

- 1- les dépenses correspondant aux chèques émis avant le 31 août mais non encore passés en banque à cette même date ;
- 2- les recettes attendues avec certitude se rattachant à l'exercice clos au 31 août et non encore encaissées à cette même date. Il en est ainsi des subventions votées avant le 31 août mais non encore encaissées.

Les opérations décrites précédemment feront l'objet d'un état séparé.

Le Comité Directeur par son trésorier dispose d'un droit de contrôle des comptes de toutes les sections (art 11 et 13 des statuts).

Sur proposition du Comité Directeur, le présent Règlement Intérieur a été approuvé par l'Assemblée du 16/02/2024